



Deuxième étape du projet de gazoduc de la route de l'Alaska de la société Foothills

- La première étape du projet de la société Foothills Pipe Lines Ltd. (Foothills) s'est déroulée de 1978 à 1982. Elle visait les « tronçons préalables », qui s'étendent de Caroline, en Alberta, jusqu'aux marchés américains. La deuxième étape consiste à relier les gisements de la baie Prudhoe, en Alaska, à l'infrastructure en place en Alberta.
- Le tracé prévu au Canada pour la deuxième étape traverse, à partir de la frontière de l'Alaska, le Sud du Yukon, depuis un point à proximité de Beaver Creek jusqu'à proximité de Watson Lake, et se poursuit en Colombie-Britannique depuis le Nord-Est jusqu'à proximité de Boundary Lake, à la frontière avec l'Alberta.
- En 2007, l'assemblée législative de l'Alaska a adopté l'*Alaska Gasline Inducement Act* (AGIA). Cette Loi vise à encourager la commercialisation des ressources en gaz naturel de la baie Prudhoe, à promouvoir la poursuite des activités d'exploration du pétrole et du gaz naturel dans la région, et à maximiser les avantages pour les habitants de l'Alaska.
- En vertu de l'AGIA, le gouvernement de l'Alaska a demandé des soumissions pour un projet de gazoduc qui offrirait un péage faible de transport et encouragerait la poursuite des activités d'exploration et de mise en valeur. Il a également exigé des dispositions prévoyant l'agrandissement régulier du gazoduc, l'embauche des résidents, un service de livraison dans l'État et un calendrier d'exécution ferme.



- En vertu de la même loi, l'État octroiera des fonds à concurrence de 500 millions de dollars au promoteur choisi et nommera un coordonnateur de projet pour aider à satisfaire aux exigences d'obtention des permis.
- En 2008, la société TransCanada Alaska Co. a obtenu un permis en vertu de l'AGIA pour entreprendre en Alaska la deuxième étape de la construction du gazoduc de la route de l'Alaska. Ce permis prévoit l'option d'expédier le gaz à Valdez, en Alaska, où il sera liquéfié et expédié par pétrolier vers d'autres marchés. TransCanada Alaska Co. est une filiale de TransCanada PipeLines Limited (TCPL), propriétaire à part entière de Foothills depuis 2004.

- À l'été de 2009, ExxonMobil Corporation, le plus important propriétaire de réserves de gaz naturel de la baie Prudhoe, a conclu avec TCPL une entente de construction d'un gazoduc. Ces deux sociétés ont créé le projet de gazoduc de l'Alaska (Alaska Pipeline Project [APP]), dont l'ensemble inclut la portion alaskienne.
- L'APP a procédé à son premier appel de soumissions commerciales auprès des producteurs de gaz de la baie Prudhoe entre avril et juillet 2010 et a obtenu des soumissions de tous les grands producteurs.

Renseignements

Administration du pipe-line du Nord
615, rue Booth, bureau 412
Ottawa (Ontario) K1A 0E4
Téléphone : 613-995-1150
Courriel : info@apn.gc.ca

N° de cat. M134-29/2011F (Imprimé)
ISBN 978-1-100-97651-8

N° de cat. M134-29/2011F-PDF (En ligne)
ISBN 978-1-100-97652-5

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les droits de reproduction, veuillez communiquer avec Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC), par téléphone au 613-996-6886 ou par courriel à l'adresse suivante : droitdauteur.copyright@tpsgc-pwgsc.gc.ca.

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, 2011



Papier recyclé